

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTÉGRATION

PLAN D'ACTION 2022-2023

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par La Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Décembre 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-93539-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

DC :	Direction des communications du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor
DI :	Direction de l'informatique
DRH :	Direction des ressources humaines
DRM :	Direction des ressources matérielles
JIPH :	Journée internationale des personnes handicapées
MCE :	Ministère du Conseil exécutif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
PDEIPH :	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées
SAJ :	Secrétariat à la jeunesse
SCG :	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI :	Société québécoise des infrastructures
SQPH :	Semaine québécoise des personnes handicapées
SRQEA :	Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS	II
1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	2
3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION	4
4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2021-2022	5
5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	13
6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022-2023	14
7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	19
8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE	19

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

En plus de présenter l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le présent document fait le bilan des réalisations du Plan d'action 2021-2022 du Ministère à l'égard des personnes handicapées et présente la reddition de comptes gouvernementale en lien avec la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* (2006).

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action, en lien avec les objectifs de représentativité énoncés au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

La présente reddition de comptes a été effectuée au 31 mars 2022.

2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

VISION

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

VALEURS

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du Ministère concerne le personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et des organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- le personnel propre au Ministère.

Clientèle externe

Les activités du Ministère ont le plus souvent trait à des questions très particulières et à des dossiers ponctuels auprès de personnes et de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur des actions de ceux-ci, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en la matière.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population, afin notamment de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale d'une façon juste et claire ainsi que de bénéficier d'accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées.

Le Ministère offre également des services aux partenaires de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

875, Grande Allée Est ;
835, boulevard René-Lévesque Est ;
1050, rue des Parlementaires ;
905, avenue Honoré-Mercier ;
900, Place D'Youville.

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest ;
380, rue Saint-Antoine Ouest.

BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA

Le Ministère, par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, compte des représentantes et représentants à Toronto, à Ottawa et à Moncton.

Dans tous ces édifices, le Ministère est locataire des aires de bureaux.

LE PERSONNEL DES DIRECTIONS DES COMMUNICATIONS

Le personnel des directions des communications des différents ministères relève du SCG. Il représente près des deux tiers de l'effectif du Ministère et est réparti dans 70 établissements qui couvrent le territoire du Québec.

La responsabilité de mettre en œuvre des mesures pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations est assumée par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures qui visent l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du Ministère.

3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame France Gaudreau

Conseillère en développement organisationnel
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1856
Courriel : france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est périodiquement revue. Le comité est constitué de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, d'une personne qui a déclaré vivre avec un handicap, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan d'action, ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont (au 31 mars 2022) :

- François-Éric Auger, du Secrétariat aux affaires autochtones ;
- Julien Domingue, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- France Gaudreau, de la Direction des ressources humaines ;
- Jérôme Gosselin, de la Direction des communications ;
- Anne-Marie Labbé, du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise ;
- Melisa Lafleur-Chumacero, du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité ;
- Françoise Mailloux, du Secrétariat à la jeunesse ;
- Pierre Plumail, du Secrétariat aux emplois supérieurs
- Vicchiny Sar, de la Direction de l'informatique ;
- Jérôme Thibaudeau, du Secrétariat à la communication gouvernementale ;
- Catherine Thibault, de la Direction des ressources matérielles.

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'établissement du plan d'action.

4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2021-2022

OBSTACLE 1

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DRM	Mesure réalisée Les 26 nouveaux aménagements réalisés en 2021-2022 ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
1.2 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH	Mesure réalisée L'ajustement ergonomique d'un poste de travail a été réalisé, ce qui correspond à 100 % des demandes.
1.3 Dans le cadre de la programmation ministérielle de formation, inviter les employées et les employés à signaler tout besoin particulier quant à l'accessibilité pour les activités réalisées hors de leur lieu de travail habituel.	Mention ajoutée dans la programmation de formation	Mai 2021 et en continu	DRH	Mesure réalisée Depuis le 6 avril 2021, la programmation ministérielle de formation inclut une mention pour encourager le personnel à signaler tout besoin particulier.
1.4 Installer un abri hivernal sur les deux rampes d'accès de l'édifice au 875, Grande Allée Est, à Québec.	Abris installés	Début de la saison hivernale	DRM	Mesure réalisée Un abri hivernal a été installé en début de saison sur chacune des rampes d'accès.

OBSTACLE 2

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
2.1 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC	Mesure réalisée Aucune requête n'a été formulée et par conséquent, aucun document n'a été produit. Aucune plainte n'a été formulée.
2.2 Rendre le document de l'OPHQ intitulé <i>Comment traiter une demande d'accès à un document ou à un service offert au public pour les personnes handicapées</i> disponible aux employées et employés concernés.	Document transmis	Juin 2021	DC	Mesure réalisée Le document a été transmis aux employées et employés concernés.
2.3 Diffuser une nouvelle intranet pour faire connaître les fiches de l'OPHQ sur les moyens de communication adaptés ainsi que le guide de bonnes pratiques à mettre en œuvre afin d'élaborer et de produire des documents accessibles.	Nouvelle intranet diffusée	Juin 2021	DC	Mesure réalisée Les fiches de l'OPHQ et le guide des bonnes pratiques ont été diffusés via une nouvelle intranet le 4 juin 2021.
2.4 Produire et diffuser un guide et un aide-mémoire pour aider le personnel dans la création d'un document Word accessible, le déposer dans l'intranet et le faire connaître à l'aide d'une nouvelle intranet.	Guide et aide-mémoire produits et mis en ligne Nouvelle intranet diffusée	Juin 2021	DC	Mesure réalisée Le guide et l'aide-mémoire ont été produits et déposés dans la page des services aux personnes handicapées de l'intranet. Une nouvelle intranet a été diffusée le 4 juin 2021.

OBSTACLE 3

Les employées et employés handicapés du Ministère peuvent avoir besoin de soutien particulier pour faciliter leur intégration au travail.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
3.1 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail.	Mention inscrite dans le courriel d'accueil	En continu	DRH	Mesure réalisée La mention est écrite dans le courriel d'accueil envoyé aux employées et aux employés.
3.2 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement à leur gestionnaire.	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH	Mesure réalisée Aucune personne n'a spécifié avoir des besoins particuliers. Un gestionnaire a été accompagné lors du processus de sélection.

OBSTACLE 4

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DRM et DI	Mesure réalisée Guide utilisé par la DRM et la DI. Aucune plainte n'a été formulée.

OBSTACLE 5

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus au sein du Ministère.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
5.1 Effectuer un audit de la plateforme Quebec.ca pour évaluer sa conformité avec le Standard sur l'accessibilité des sites Web.	Production du rapport d'audit	Mars 2022	SCG	Mesure réalisée Le rapport d'audit a été produit par un fournisseur externe et remis au SCG en mars 2022.
5.2 Prévoir, dans le plan de formation du SCG : <ul style="list-style-type: none"> une formation sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées à l'intention des communicatrices et communicateurs ; une formation sur la réalisation de documents accessibles avec Adobe InDesign à l'intention des graphistes. 	Formations données Nombre de personnes ayant suivi chacune des formations	Mars 2022	SCG	Mesure réalisée La formation <i>Assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> a été donnée le 15 février 2022. 35 personnes y ont participé. La formation <i>Réalisation de documents accessibles</i> a été donnée à partir du 17 février 2022. 11 personnes y ont participé.
5.3 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect des standards sur l'accessibilité	En continu	SCG	Mesure réalisée Tous les gabarits, les interfaces et les outils intégrés dans Quebec.ca respectent les normes sur l'accessibilité ou offrent une autre version.
5.4 S'assurer, lors de la mise en ligne de nouveau contenu HTML sur la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que celui-ci respecte le Standard sur l'accessibilité des sites Web.	Respect du Standard	En continu	SCG	Mesure réalisée Tout le nouveau contenu HTML sur Quebec.ca respecte le Standard sur l'accessibilité des sites Web.
5.5 Transmettre une note pour rappeler aux ministères leurs responsabilités de produire et de mettre en ligne dans Quebec.ca des documents téléchargeables accessibles.	Note transmise	30 septembre 2021	SCG	Mesure réalisée L'information a été transmise à l'ensemble des directeurs des communications.
5.6 Pendant la période de pandémie, déployer des efforts supplémentaires afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir plus facilement accès à toute l'information.	Description des efforts supplémentaires déployés	En continu	SCG, en collaboration avec la DC	Mesure réalisée Des efforts supplémentaires ont été déployés. Notamment, des documents PDF ont été transformés en pages Web. Le transfert de plusieurs contenus s'est poursuivi.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
5.7 Continuer l'implantation de la solution établie dans le cadre des travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ quant à l'accessibilité de l'information sur les programmes et les services dans Québec.ca .	Solution implantée	Septembre 2021	SCG	Mesure réalisée La solution établie en partenariat avec l'OPHQ a été implantée le 21 septembre 2021.
5.8 Effectuer une évaluation de la satisfaction par rapport aux nouveaux contenus intégrés dans Québec.ca pour les personnes handicapées en lien avec les travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ en 2020-2021.	Rapport produit	Décembre 2021	SCG	Mesure réalisée Le rapport a été produit le 30 novembre 2021. Bien qu'il indique un taux de satisfaction élevé, des pistes d'amélioration ont néanmoins été identifiées.
5.9 Promouvoir la formation Accessibilité Web appliquée (19 mai au 16 juin 2021) du SCT auprès de la DI et de la DC	Courriel envoyé aux directeurs DI et DC Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Mai 2021	DRH	Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent Un courriel a été envoyé le 10 mai 2021. Huit membres du personnel ont suivi la formation.

OBSTACLE 6

Le degré de représentativité des personnes handicapées au sein du personnel du Ministère (1,3 %) est en deçà de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
6.1 Au moment de la dotation, présenter aux gestionnaires un tableau de suivi des candidatures qui répertorie les personnes ayant déclaré vivre avec un handicap et les sensibiliser quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.	Tableau présenté	En continu	DRH	Mesure réalisée Le tableau de suivi des candidatures est transmis au moment de la dotation d'un poste. Il inclut une section visant à sensibiliser les gestionnaires quant à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles.
6.2 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Aide-mémoire pour l'accueil des gestionnaires mis à jour Information transmise	Juin 2021 et en continu	DRH	Mesure réalisée L'aide-mémoire a été mis à jour le 3 mai 2021. L'information est transmise lors des rencontres d'accueil.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
6.3 Concevoir un outil permettant d'informer trimestriellement chaque secteur quant à l'atteinte du taux de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Outil conçu	Mars 2022	DRH	Mesure réalisée Un outil a été conçu pour informer les secteurs.
6.4 Informer les organismes communautaires qui travaillent sur l'employabilité des personnes handicapées lors de la tenue d'un processus de qualification pour : <ul style="list-style-type: none"> des conseillères et conseillers en communication ; des conseillères et conseillers en multimédia ; des techniciennes et techniciens en information. 	Nombre d'organismes contactés	Au moment des processus de qualification	DRH	Aucun processus de qualification n'a été tenu pour ces corps d'emploi au cours de la période.
6.5 Afin de connaître leur intérêt et leur disponibilité à occuper un emploi au sein du Ministère, contacter les personnes handicapées inscrites dans la banque gouvernementale de personnes qualifiées : <ul style="list-style-type: none"> de conseillères et de conseillers en communication ; de conseillères et de conseillers en multimédia. 	Nombre de personnes contactées	En continu	DRH	Mesure réalisée Les 21 personnes ayant déclaré vivre avec un handicap inscrites dans la banque de personnes qualifiées, soit 100 % d'entre elles, ont été contactées pour la mise à jour de leur disponibilité et de leur dossier de candidature dans le contexte de l'année de transition avant l'abolition des banques de candidatures.
6.6 Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées du SCT par une note envoyée aux gestionnaires du Ministère.	Note transmise aux gestionnaires	Annuellement	DRH	Mesure réalisée Une note a été acheminée à l'ensemble des gestionnaires le 10 novembre 2021. Les trois projets présentés ont été retenus.

OBSTACLE 7

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
7.1 En regard du Plan d'action en santé et mieux-être des personnes au travail 2019-2022, réaliser une consultation afin de trouver des pistes d'amélioration pour les besoins des personnes handicapées.	Consultation réalisée	Printemps 2022	DRH	Mesure réalisée Une consultation a été réalisée auprès de l'ensemble du personnel en mars 2022.
7.2 Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022 auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle publiée Nombre de consultations	Au moment de son adoption	DC	Mesure réalisée Le Plan d'action a été mis en ligne sur le site Internet et dans l'intranet du Ministère le 24 novembre 2021. Une nouvelle intranet a été publiée à cette date. Le document a été téléchargé 10 fois entre la date du dépôt et le 31 mars 2022.
7.3 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des organismes responsables	DC	Mesure réalisée Dans le cadre de la JIPH, une nouvelle a été publiée le 3 décembre 2021 pour promouvoir la journée. Dans le cadre de la SQPH, des nouvelles ont été publiées dans l'intranet : <ul style="list-style-type: none">le 31 mai 2021 : promotion de la semaine;le 2 juin 2021 : promotion des autoformations de l'OPHQ;le 4 juin 2021 : promotion du Guide de création de documents Word accessibles.
7.4 Promouvoir les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ en publiant une nouvelle et en rendant les capsules accessibles par l'entremise de l'intranet ministériel.	Autoformation mise en ligne Nouvelle intranet publiée	Juin 2021	DC	Mesure réalisée Mise en ligne des capsules d'autoformation de l'OPHQ le 27 mai 2021. Nouvelle intranet publiée le 2 juin 2021.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
7.5 Inviter les préposées et les préposés aux renseignements à visionner les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Nombre et pourcentage des préposées et préposés aux renseignements qui ont suivi la formation	Septembre 2021	DRH	Mesure réalisée Six préposées et préposés aux renseignements, soit 100 % d'entre eux, ont visionné les capsules d'autoformation.
7.6 Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.	Tenue des réunions	Mars 2022	DRH	Mesure réalisée Deux réunions des membres du comité ont eu lieu.

OBSTACLE 8

Un étage du 875, Grande Allée Est n'offre pas d'endroit pour qu'une personne à mobilité réduite puisse attendre les secours en cas d'urgence.

Mesure 2021-2022	Indicateur	Échéance	Responsable	Résultat au 31 mars 2022
8.1 Effectuer les suivis auprès de la SQI pour l'accessibilité du 5 ^e étage.	Suivi réalisé	31 mars 2022 (et annuellement au besoin)	DRM	Mesure réalisée Un suivi a été fait auprès de la SQI. Un tableau documentant la problématique et précisant des solutions a été déposé. Le document a fait l'objet d'une analyse par le MCE et le SCT. Des rencontres seront planifiées afin de convenir du scénario final.
8.2. Débuter les travaux de révision des modalités du plan d'évacuation en cas d'urgence pour tenir compte de la nouvelle réalité du mode de travail hybride en s'assurant une prise en charge des personnes handicapées.	Travaux de révision débutés	31 mars 2022	DRM	Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent Une mise à jour des stratégies incluant l'évacuation des personnes à mobilité réduite est en cours.

AUTRES MESURES RÉALISÉES, MAIS QUI NE SONT PAS EN LIEN AVEC LES OBSTACLES IDENTIFIÉS DANS LE PLAN D'ACTION PRÉCÉDENT

En complément aux actions réalisées dans le cadre du plan d'action 2021-2022, le Ministère a également réalisé les mesures suivantes :

- L'octroi d'un soutien financier de 27 000 \$ du SRQEA pour la réalisation de projets d'accessibilité d'édifices et d'installations intérieures pour trois institutions muséales anglophones ;
- Dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024 et du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé, l'octroi par le SAJ d'un soutien financier de 565 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo, organisme qui vise l'accessibilité universelle et l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2021-2022, aucune plainte ou demande n'a été reçue relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2022-2023

OBSTACLE 1 : ACCESSIBILITÉ AUX IMMEUBLES, AUX LIEUX ET AUX INSTALLATIONS

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DRM
1.2 Installer un abri hivernal sur les deux rampes d'accès de l'édifice au 875, Grande Allée Est, à Québec.	Abris installés	Début de la saison hivernale	DRM
1.3 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH

OBSTACLE 2 : ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX DOCUMENTS

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre accessibles ou pour adapter les documents, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
2.1 Inscrire dans les documents offerts au public produits par le Ministère une mention selon laquelle il est possible, sur demande, de les obtenir en format adapté.	Nombre de documents comportant la mention	En continu	DC
2.2 Ajouter des sous-titres dans les capsules vidéo produites par le ministère qui sont partagées sur ses comptes de médias sociaux.	Ajout des sous-titres	En continu	DC
2.3 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC

OBSTACLE 3 : ACCESSIBILITÉ AU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère est en deçà de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Objectifs

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif à un minimum de 2 % et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées. Au 31 mars 2022, le Ministère comptait 15 employés et employées qui avaient déclaré avoir un handicap, soit 1,3 % de l'effectif.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
3.1 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Information transmise	En continu	DRH
3.2 Faire parvenir à chaque secteur le taux de représentativité des personnes handicapées dans leur effectif afin de les sensibiliser à l'atteinte de la cible ministérielle.	Information transmise	Mars 2023	DRH
3.3 Informer les organismes communautaires qui travaillent en employabilité des personnes handicapées à propos du site https://recrutement.carrieres.gouv.qc.ca/ qui regroupe les offres d'emploi du Ministère.	Nombre d'organismes informés	Mars 2023	DRH
3.4 Dans le cadre des processus de sélection au recrutement et à la promotion, à l'étape de la sélection, sensibiliser les gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées si, parmi les personnes pouvant être sélectionnées, une de celles-ci est visée par ce plan.	Sensibilisation réalisée	En continu	DRH
3.5 Promouvoir le programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des personnes handicapées.	Promotion réalisée	Selon l'échéancier	DRH
3.6 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Mentions inscrites dans le courriel d'accueil	En continu	DRH
3.7 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement au gestionnaire et faire parvenir le lien de la page intranet concernant l'aide-mémoire accueil et intégration en emploi des personnes handicapées.	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH

OBSTACLE 4 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DRM et DI
4.2 S'assurer que les nouvelles employées et les nouveaux employés responsables des acquisitions à la DRM et à la DI soient abonnés au bulletin <i>L'Approvisionnement accessible</i> produit par l'OPHQ.	Nombre et pourcentage des nouvelles employées et nouveaux employés abonnés	En continu	DRM et DI

OBSTACLE 5 : PROMOTION

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère quant à la réalité des personnes handicapées et consulter les personnes handicapées pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
5.1 Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle intranet publiée	Au moment de son adoption	DC
5.2 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours À part entière.	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des événements	DC
5.3 Faire visionner les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ aux nouvelles préposées et nouveaux préposés aux renseignements.	Nombre et pourcentage de nouvelles préposées et de nouveaux préposés formés	En continu	DRH
5.4 Promouvoir les capsules de formation en lien avec les personnes handicapées, la diversité et l'inclusion du Portail d'apprentissage des employés du gouvernement du Québec	Promotion réalisée	Décembre 2022	DRH

OBSTACLE 6 : ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les mesures d'urgence adaptées pourraient être méconnues ou non adaptées aux employés handicapés.

Objectif

S'assurer de la sécurité des personnes handicapées durant les situations nécessitant une évacuation.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
6.1 Revoir la stratégie d'intervention quant à la prise en charge des personnes handicapées en cas d'évacuation pour tenir compte de la réalité du mode de travail hybride.	Stratégie de prise en charge révisée	Mars 2023	DRM
6.2 Convenir du scénario optimal de réaménagement du 5 ^e étage du 875 Grande Allée Est à Québec en vue de l'accessibilité et de l'évacuation sécuritaire des personnes à mobilité réduite.	Scénario sélectionné et présenté pour approbation	Mars 2023	DRM

OBSTACLE 7 : ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES OFFERTS

Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesure	Indicateur	Échéance	Responsable
7.1 Prévoir, dans le plan de formation du SCG : <ul style="list-style-type: none"> • une formation sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées à l'intention des communicatrices et communicateurs ; • une formation sur la réalisation de documents accessibles avec Adobe InDesign à l'intention des graphistes ; • une formation sur la création de formulaires interactifs à l'aide d'Adobe InDesign et Acrobat à l'intention des graphistes. 	Formations données Nombre de personnes ayant suivi chacune des formations	Mars 2023	SCG
7.2 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect des standards sur l'accessibilité	En continu	SCG
7.3 Collaborer à la mise à jour de Quebec.ca en validant l'emplacement des contenus des programmes, mesures et services pour les personnes handicapées à intégrer dans la plateforme.	Validation réalisée	En continu	SCG
7.4 Appliquer les recommandations du rapport de satisfaction des nouveaux contenus intégrés dans Quebec.ca pour les personnes handicapées en lien avec les travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ en 2020-2021.	Recommandations appliquées	Mars 2023	SCG
7.5 Développer un gabarit de publication HTML pour permettre aux ministères et organismes de remplacer les documents PDF par des pages Web dans Quebec.ca .	Gabarit produit	Mars 2023	SCG
7.6 Terminer les correctifs qui ont été recensés dans l'audit pour évaluer la conformité de la plateforme Quebec.ca avec le Standard sur l'accessibilité des sites Web.	Recommandations appliquées	Mars 2023	SCG

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 est adopté par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public. Il sera mis en ligne dans l'intranet et sur le site Web du Ministère, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Une version de ce document en médias adaptés sera fournie sur demande.

8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte quant aux services offerts aux personnes handicapées au Ministère, contactez la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

21 novembre 2022

.....
Yves Ouellet

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

.....
Date

